

Conseil Municipal du 03 octobre 2022

- Procès-Verbal -

L'an 2022, le lundi 03 octobre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au sein de la Salle du Conseil Municipal au Château Lestrille, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Alain GARNIER, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités territoriales, et sous sa présidence.

Présents :

M. Alain GARNIER, Mme Corine LESBATS, M. Thierry LUREAUD, Mme Catherine BROCHARD, M. Bertrand NAUD, Mme Claire WINTER, M. Thierry VERDON, Mme Christine GAURRY, M. Karim MESSAI, Mme Marie-Luce ABADIE, Mme Nathalie FAURENT, M. Éric MAITRE, M. Vincent COYAC, M. Jean-Philippe VIDOU, Mme Muriel MEURIN, M. Pascal DELAVICTOIRE, Mme Evelyne DAUVILLIER, M. Claude DAUVILLIER, M. Mathieu CHOLLET, Mme Claire RYCKBOSCH, M. William ANDRE-LEBESGUE, M. Jean-Christophe COLOMBO, M. Jean Bernard AGUERRE, Mme Marie-José MALLADA

Absents et excusés :

Mme Marie-Hélène LAHARIE
Mme Laurène MAURY
M. Thomas TEYSSIER
Mme Caroline BONIFACE
Mme Jihane ELFADI

Pouvoir a été donné par :

Mme Marie-Hélène LAHARIE à M. Thierry VERDON
Mme Laurène MAURY (absence de procuration)
M. Thomas TEYSSIER à Mme Claire RYCKBOSH
Mme Caroline BONIFACE à M. Jean-Christophe COLOMBO
Mme Jihane ELFADI à M. Claude DAUVILLIER

Secrétaire de séance :

M. Claude DAUVILLIER

Monsieur le Maire :

« Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonjour, donc je déclare la séance du Conseil Municipal du 3 octobre 2022 ouverte, et je salue à la fois les citoyens et citoyennes qui sont dans la salle et celles et ceux qui sont à distance et qui nous suivent via la page Facebook de la ville. Donc je procède comme à l'accoutumé à l'appel des présences »

(Monsieur le Maire procède à l'appel et à la nomination du secrétaire de séance)

« Merci, je vous fais suivre la feuille de présence pour signature s'il vous plaît »

Décisions du Maire

Monsieur le Maire :

« Pour les communications, alors je vais dire un mot du tableau des décisions rapidement, donc dans le tableau des décisions il y a notamment un point important, qui est le dépôt du permis de construire qui porte sur le groupe scolaire Feydeau, déposé en date du 30 juin. On a ensuite deux décisions d'ester en justice pour des occupations sans titre de résidence mobile, à la fois au parc Bétailhe et allée de Gascogne. Et puis deux cessions de véhicule qui étaient totalement amortis, enfin un contrat de cession pour un spectacle, vous avez tout cela dans les documents »

Communications

Monsieur le Maire :

« Ensuite, je vais vous faire une communication. Première communication, qui concerne, le prix de l'énergie, donc vous savez les premières estimations que nous avons pour l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité, donc risquent d'impacter notre budget communal, alors les premières estimations, c'est autour de 600 000 €, de plus sur le budget 2023, s'il n'y a pas de bouclier tarifaire ou autre mesure prise en charge par l'État. Donc conjugué à l'inflation que nos fournisseurs nous répercutent aussi, il nous faut prendre des mesures, fortes, pour tenter de contenir notre budget communal ; et une des premières mesures, donc je vais vous exposer ce qu'il va être, un plan de sobriété énergétique d'urgence pour notre ville.

Alors, donc sur ce plan de sobriété énergétique, notamment, nous allons ramener donc toutes les températures dans les bâtiments municipaux qui reçoivent du public et des employés à 19°, y compris dans les écoles primaires, maternelles et élémentaires, sauf dans les crèches, nous resterons à 21°. Nous allons réduire les horaires de chauffage, notamment réduire par exemple, une heure avant la fin d'activité pour bénéficier de l'inertie thermique, éviter de chauffer en l'absence d'utilisateurs. Une forte réduction de la température aussi dans le gymnase Nelson Paillou, dans les salles de sport, sauf dans les vestiaires et les clubs houses par exemple, et aussi baisse de quelques degrés dans les autres salles de sport et d'activités physiques et salles d'activités associatives ou culturelles.

Un autre point important, donc que je vais détailler un petit peu plus, c'est un projet donc d'extinction de l'éclairage de nuit, vous savez donc probablement, donc 13 communes aujourd'hui de la métropole, déjà font des extinctions de nuit. La ville de Bordeaux a annoncé l'extinction de nuit à partir du premier janvier, donc moi je suis prêt à recevoir les propositions des groupes d'opposition sur la plage horaire. Bon, l'idée, effectivement des discussions, c'est d'éteindre autour de minuit et de rallumer autour de cinq heures du matin. Nous allons faire une première communication comme tenu du tempo qui arrive, dans un magazine municipal qui paraîtra début novembre. Je vous proposerai une délibération au Conseil Municipal autour de ce sujet, avec les horaires précis cette fois-ci au Conseil Municipal de mi-novembre, pour une mise en œuvre au premier décembre, si toutefois le Conseil Municipal l'accepte. Voilà donc il faudra aussi, une fois que cette décision sera prise pour le premier décembre, il faut aussi mettre en place des panneaux d'avertissement à l'entrée de la commune pour donner cette information aux citoyens, les horaires précis, et aussi bien sûr régler les horloges astronomiques, ça ne se fait pas instantanément et il faut environ trois jours, pour mandater une entreprise qui doit faire tous ces réglages pendant environ trois jours, seulement 15% par contre des lampadaires, ne pourront pas être éteints la nuit, puisqu'ils ne sont pas aujourd'hui pilotés par des horloges astronomiques, pas pour l'instant et donc ça cela sera fait, pour ces 15% là

seulement à la fin de la rénovation de l'éclairage public, vous savez, et Monsieur VERDON vous en dira un mot du planning tout à l'heure, donc c'est seulement fin mars que nous pourrons activer sur l'ensemble du territoire communal, l'extinction de nuit ou la moduler. Voilà pour ce plan de sobriété énergétique.

La deuxième information que je voulais vous donner concerne donc une réunion publique concernant le début des travaux de l'aire de grand passage, sur le site de la Blancherie, c'est une réunion publique qui se tiendra ce jeudi 6 octobre à 18h30 au Cuvier de Feydeau, bien sûr tous les citoyens, plus largement Artiguais et Artiguaises, et plus largement, tous les citoyens, c'est une réunion publique, sont invités à y participer pour avoir des informations sur ce projet métropolitain. Je passe la parole maintenant à Madame LESBATS, pour un certain nombre de communications »

Madame Corine LESBATS :

« D'abord, concernant le Free floating on en avait parlé lors d'un Conseil Municipal récent, on pouvait douter que la deuxième couronne de la métropole n'intéresse pas les opérateurs et en fait non, on les intéresse, puisqu'ils se sont positionnés sur notre commune et on aura trente VAE, trente Vélos VAE, ou pas forcément, ça peut être aussi des vélos classiques, là me demandez pas le détail, et sept scooters électriques qui seront positionnés sur cinq ou six sites donc de la commune. Je peux même vous donner le nom des prestataires, c'est PONY, BIRD, YEGO et E-DOG, voilà. Vous aurez toutes les informations très précises sur le prochain Mag.

Au niveau culturel, pas mal de nouveautés, très rapidement, il y a eu une présentation de la saison culturelle avec une plaquette, c'est la première fois que la commune édite une plaquette annuelle, avec une présentation de la saison le 15 septembre, préciser qu'il y a eu comme premier spectacle, le spectacle de samedi qui était La fête des 20 ans de la médiathèque, malgré la météo, il y a eu beaucoup, beaucoup de monde, beaucoup de familles et beaucoup d'enfants. Voilà donc c'était un très, très beau moment de rencontre et de partage et ça fait beaucoup de bien en ces temps un peu moroses.

Je voudrais aussi vous informer, vous avez remarqué il y a deux installations très importantes qui sont autour de la bibliothèque paysage, passage. Donc cet artiste qui a créé ça pour les 20 ans des médiathèques, il y a une autre partie de sa création, qui va y être, il va y avoir un vernissage samedi prochain à 11h00 à la médiathèque. Donc, on pourra voir l'intégralité de son œuvre, voilà, qui est une création artistique participative puisque des élèves des écoles d'art ont participé au projet, des étudiants de l'université de Montaigne aussi, et il y a deux autres artistes aussi qui ont participé à ce travail-là. Donc ça, c'est samedi prochain à 11h00, et samedi soir, enfin samedi après-midi à 17h00, il y a un spectacle de deux circassiens dans un quartier, ça aussi c'est une première, c'est à dire qu'on fait des spectacles hors les murs, c'est à dire dans nos espaces verts, mais dans les quartiers, ça ne s'est jamais fait et donc on a commencé par un quartier qui est derrière Feydeau, pas trop trop loin, qui est rue Roland Petit, le spectacle s'appelle Monsieur Michel et c'est sur l'apprentissage, enfin, comment apprendre à connaître son voisin, voilà, si je résume un petit peu. Là aussi c'est un travail participatif avec des enfants, avec des jeunes, avec le quartier, avec les habitants, voilà. Oui, j'ai oublié une petite chose concernant la médiathèque, effectivement la rénovation des lumières, qui étaient éteintes depuis très longtemps, c'est faite, donc actuellement, vous avez peut-être remarqué l'éclairage comme avant, c'est à dire multicolore, un peu arc-en-ciel, mais pour Octobre Rose, et nous sommes en octobre, l'éclairage va devenir rose dans les jours qui viennent, très, très prochainement, peut-être demain ou après-demain. Voilà pour le 14 juillet, ça sera bleu-blanc-Rouge »

Monsieur le Maire :

« Je précise que cet éclairage ne consomme que 300 watts, alors qu'historiquement, c'était de l'ordre de 3000 Watts l'ensemble des systèmes, alors que là c'est un système de LED donc qui est très peu gourmand en énergie, qui sera aussi éteint entre minuit et cinq heures du matin »

Madame Corine LESBATS :

« On doit vous passer un petit extrait, le teaser qui a été fait à l'occasion du lancement de saison, voilà, ça donne une petite ambiance, un petit peu de la programmation de l'année »

(Diffusion de la vidéo en direct)

Monsieur le Maire :

« Bien terminé pour la partie culture et transition éco, Monsieur LUREAUD maintenant va vous parler de la présentation de la halle de marché »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Oui comme nous nous étions engagés, quelques précisions sur l'avancement de ce dossier. Le permis de construire a été déposé en juillet avec un délai d'instruction de cinq mois donc ça va se faire d'ici la fin de l'année, donc aujourd'hui ça c'est en ligne, ça fonctionne bien. La délibération de Bordeaux Métropole a été validée jeudi dernier pour la validation de la participation financière de la ville, limitée à 360 KE, pour mémoire je ne sais pas si vous vous rappelez les chiffres, mais une halle photovoltaïque ça vaut entre 2500 et 5000 € du kilowatt crête installé. Aujourd'hui si on prend la moyenne à 3700, on a 190 KWC installé ça fait 700 000 €, donc globalement le financement de Bordeaux Métropole c'est 50% c'est plutôt intéressant dans un dossier comme celui-là là. Nous avons également traité là ces jours-ci le déplacement des arbres donc qui aura lieu en décembre, comme nous étions engagés, et nous avons intégré à ce marché une garantie de reprise qui est encore en discussion de deux ou trois ans mais pour s'assurer que les arbres transplantés reprendront bien et puisque c'est la même entreprise qui assure la transplantation et la garantie ils y ont évidemment tout intérêt.

Dernier point intéressant, les BRVE donc les bornes de recharge de véhicule électrique, c'est un point qui avait été soulevé la dernière fois, nous sommes en cours de discussion avec Bordeaux Métropole qui est un plan de déploiement de ces bornes et donc la halle sera le point de déploiement de ces bornes sur Artigues, aujourd'hui, la discussion est de savoir si on en met deux de forte puissance ou six de puissance plus faible, tout ça est un rapport nombre, puissance, voilà, j'ai pas encore tranché ; nous avons un COPIL dans dix jours sur le sujet et on tranchera sur le sujet. Mais il y aura bien l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques sous la Halle. Planning général, donc PC déposé, globalement marché de travaux pour début d'année, réalisation des travaux dans l'année, et réception fin 2023, mise en service de la halle fin 2023 avec un petit aléa sur le branchement réel au réseau électrique, là, on dépend de décisions d'Enedis, pour autant la halle sera active et on l'espère avec ces panneaux effectifs et raccordés au réseau. Quelques images maintenant, puisque nous y étions engagés, donc voilà une vue du dessus de la halle de son positionnement par rapport au U et la place du centre-bourg que tout le monde connaît sur ce parking. Donc là je rappelle les dimensions surface totale, 1200 m² qui respectent parfaitement les contraintes que nous nous étions donnés puisque nous avons prévu une halle de marché avec panneaux photovoltaïques, mais sans supprimer les places puisque nous en avons réouvert quand nous sommes arrivés, c'est pas pour les refermer avec, donc, toutes les places sont évidemment maintenues et surtout la vie qui peut se créer dessous, donc en temps normal il y aura le fonctionnement avec des véhicules donc normalement en fonctionnement parking pendant la semaine, et puis vous verrez donc après pour la partie week-end, donc la partie est plus vie piétonne, donc le samedi matin avec le marché, mais pas que le samedi matin, n'importe quelle manifestation pourrait être organisée sous cette Halle. Je rappelle que les panneaux sont plus ou moins translucides, donc laisse passer la lumière, ce n'est pas une zone sombre, ce n'est pas une zone sombre de non-droit, c'est une zone abritée, qui nous met à l'abri de la pluie, des intempéries l'hiver et qui nous permet d'être à l'abri un peu des grosses chaleurs si on en vit de nouvelles comme celle qu'on a vécues cette année. Donc voilà un ouvrage qui est très, très qualitatif, on est bien loin des ombrières de parking avec deux bouts de tôle, quatre tubes et rien du tout. C'est quelque chose qui permettez-moi

l'expression a de la « gueule » pour un prix engagé par la commune qui reste assez raisonnable. Voilà, moi je rebondis sur le discours de Monsieur le Maire précédemment, il va falloir faire des économies, il va falloir aussi produire, donc je fais mienne la petite phrase de Négawatt de l'Association, qui travaille là-dessus c'est « un peu partout, un peu pour tous » donc c'est par petites touches qu'on arrivera à régler le problème de l'énergie aujourd'hui en France et dans le monde et à notre modeste niveau, ça en fait partie. J'ai le plaisir de savoir que nous sommes en avance sur le gouvernement puisque le gouvernement fait passer des lois ces temps-ci pour obliger tous les parkings de plus de 2500 m² à couvrir une partie de leur parking en panneaux photovoltaïques, au moins à la moitié, c'est fait on l'a fait avant eux, donc ça, c'est plutôt bien. Voilà ce que j'avais à vous dire ce soir et encore une fois, une belle image et un beau produit qui sera effectif pour la fin 2023 »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur LUREAUD, donc comme vous voyez effectivement, on avance sur nos projets tels qu'annoncés dans notre programme et pour l'instant, on arrive à tenir le rythme que l'on avait affiché. Je passe la parole à Madame BROCHARD pour le bilan des associations. Oui, là, dans la partie communication, on n'est pas vraiment là pour les échanges en fait, ça peut être pris à d'autre, une autre opportunité en fait, sauf si c'est juste une question purement technique, mais »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Non c'était deux questions. C'était pour revenir sur l'extinction de nuit, quand est-ce qu'on va en débattre justement, et en discuter puisque ça porte quand même quelques difficultés de sécurité, donc savoir quand est-ce qu'on va en débattre ou en discuter et juste pour Monsieur LUREAUD effectivement, c'est un beau projet, mais c'est quand même dommage que ça ne soit pas la commune qui ne soit pas destinataire de l'énergie qui sera produite dessus une fois de plus je l'ai déjà dit mais c'est dommage »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Comme je vous l'ai déjà dit, je vous fais la réponse, c'est un équilibre financier dans le montage qui est réalisé avec Bordeaux Métropole il préfinance l'intégralité des panneaux photovoltaïques, ça représente de l'ordre de 280 000 € évidemment, pour avoir un retour sur investissement, c'est eux qui encaissent les dividendes de l'énergie revendue pour autant, c'est eux qui entretiennent l'ouvrage pendant trente ans. Donc voilà, c'est un équilibre, on peut trouver d'autres équilibres c'est celui qui a été retenu »

Monsieur le Maire :

« Madame BROCHARD pour le programme des associations »

Madame Catherine BROCHARD :

« Bonsoir, quelques nouvelles des associations donc le forum des associations a eu lieu le 10 septembre, il y avait 40 assos présentes sur 55. Ce fut une journée très réussie pour les personnes qui étaient présentes. Les animations sur les terrains de foot pour les enfants, la fresque aussi a beaucoup plu. Deux associations se sont occupées de proposer des plats le soir et ils se sont fait une très bonne soirée aussi. Le DJ a assuré, ça a plu beaucoup donc c'est une idée à renouveler. Bon il n'y aura pas un feu d'artifice chaque année, quoi qu'on ne sait jamais, mais le feu d'artifice a été aussi très apprécié. Le téléthon est prévu donc le premier week-end de décembre, le 2, je rencontre les associations mercredi pour décider du programme que l'on ferait, mais ce sera certainement un loto, parce que c'est quand même quelque chose qui marche très bien et qui rapporte aux associations. Je voulais vous annoncer donc le foot à fusionné avec deux villes, Tresses et Carignan, donc maintenant, ça s'appelle FC Rive Droite 33, FC c'est Foot Club, je crois. Donc il est décidé que chaque ville réglera pour ses adhérents,

pour la subvention, donc on n'a pas du tout commencé les subventions. Je pense que comme tout le monde, j'aurais une petite baisse mais en s'engagera pour nos joueurs, pour nos adhésions. Actuellement, il y a 750 licenciés, ce qui est énorme et ça risque de monter encore un petit peu voilà et dernière nouvelle, le marché de Noël qui aura lieu le 26 et 27 novembre à la grange Bétailhe voilà, je vous remercie »

Monsieur le Maire :

« Merci, Madame WINTER maintenant pour les communications sur les Aidants »

Madame Claire WINTER :

« Bonsoir à tous, donc le 6 octobre a lieu la journée nationale des Aidants. Le CCAS organise la journée des aidants de 14h00 à 17h00 à Feydeau, en collaboration avec l'Association Calyxis, le CLIC, la Conférence des Financeurs également donc il y aura des ateliers gratuits notamment pour les aidants, pour la gestion du stress, le trouble du sommeil, les tâches pénibles. Et le but, c'est de donner aux aidants des clés pour leur bien-être, qu'ils supportent quand même au quotidien, et à cette occasion, il y aura également la mise en place du café des Aidants animé par une psychologue pour des temps d'échanges et ouvert à tous les aidants de la commune »

Monsieur le Maire :

« Merci et dernière communication Monsieur Verdon »

Monsieur Thierry VERDON :

« Merci Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, au sujet de la rénovation de l'éclairage, donc la rénovation est finie au niveau routier des avenues. Ça a commencé au mois d'août, début août et ça a fini là, il n'y a pas très longtemps, il y a 2-3 jours et en suivant la rénovation de l'éclairage résidentiel a commencé aujourd'hui et se finira début février voilà. La rénovation de l'éclairage décoratif ça sera fait début février et fini fin février, et après la rénovation des commandes, la mise à jour des bases de données se finira en mars 2023. Voilà et donc pour information aujourd'hui l'éclairage résidentiel a commencé à l'orée du bois, voilà c'est la première phase donc en suivant. Merci »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur VERDON. Oui donc je précise que l'investissement sur les LEDS permettait d'économiser jusqu'à 70% de l'énergie dédié à l'éclairage public. C'est déjà un montant important pour la commune de l'ordre de 115 000€ d'économie, donc le fait de faire une extinction de nuit va augmenter encore, va accélérer du coup les économies pour la commune sur cette partie-là éclairage public, mais comme je vous l'ai dit, malheureusement, ça ne compensera pas la hausse exponentielle des tarifs de l'énergie du gaz et d'électricité mais nous avons quand même fait cet investissement au bon moment, au moment où les matériaux encore n'ont pas encore subis l'explosion des prix et juste avant donc l'envolée des coûts de l'électricité. Donc c'était le bon moment pour le faire »

Approbation du procès-verbal précédent

Monsieur le Maire :

« Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal précédent, donc du 4 juillet 2022, y-a-t-il des remarques ? Non je n'en vois pas, donc le procès-verbal est approuvé. Je vous remercie, donc je vous mets en circulation la feuille de présence et la feuille du procès-verbal »

Délibérations

Monsieur le Maire :

« Nous passons maintenant aux délibérations. Je passe la parole à Monsieur MESSAÏ pour la première la numéro 69 »

Délibération n° 2022 / 69 - Décision Modificative n° 1 - Budget Principal

Monsieur Karim MESSAÏ :

« Merci Monsieur le Maire. La première délibération numéro 69 concerne donc la décision modificative numéro 1 au budget principal. Cette décision modificative a pour objet de procéder à des ajustements de crédit sur le chapitre 12 et 65. Afin de prendre en compte donc l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires à hauteur de 3,5% et entrer en application déjà depuis le premier juillet, suite à une décision du gouvernement. Cette délibération modificative numéro 1 concerne également quelques ajustements de crédit, toujours sur le chapitre 12, afin de prendre en compte l'accroissement du besoin en nombre d'animateurs en vue d'équilibrer la section fonctionnement, la DM perd une réduction des crédits affectés aux dépenses imprévues pour un montant de 174 638 €. Nous vous proposons donc d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les écritures comptables présentées dans la délibération »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur MESSAÏ, y-at-il des questions sur cette délibération, oui Madame RYCKBOSCH »

Madame Claire RYCKBOSCH :

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir juste je m'interroge sur le fait qu'il y ait deux lignes concernant les rémunérations, une ligne rémunération principale 88 947€ et une ligne rémunération 17 721€. Qu'est-ce que c'est que ces deux lignes ? Pourquoi cette séparation ? Je ne comprends pas et il en est de même pour les indemnités, autres indemnités pour un total de 17 721€ et l'ensemble représentant quand même la somme modique de 106 668€ voilà. Donc j'aimerais bien savoir, qu'est-ce que ? Et j'ai regardé le détail qui suit, le tableau qui détaille, ça ne donne pas plus d'informations que ça. On ne voit pas à quoi correspond les rémunérations, autres rémunérations, autres indemnités sur deux lignes séparées »

Monsieur le Maire :

« Non, je n'ai pas la réponse détaillée, sans vouloir vous offenser Madame RYCKBOSCH, mais c'est le genre de question qui est plus intéressante de poser en commission, qui nous permet de, pardon, lorsque les gens sont en commission, notamment les services techniques et là le directeur financier qui lui aurait pu apporter la réponse en séance, moi, je n'ai pas la réponse en séance directement donc »

Prise de parole sans micro, inaudible

Monsieur le Maire :

« Alors ce que me dit Monsieur le DGS, c'est que c'est des différences selon les statuts en fait, entre les personnes qui sont donc les fonctionnaires et les personnes contractuelles. Donc c'est pour ça qu'on a des différences sur ces lignes de rémunération »

Madame Claire RYCKBOSCH :

« Moi ce que je voulais simplement faire remarquer, c'est quand même une somme relativement importante 179 196€ et je pense que c'est intéressant pour tout le monde d'avoir un peu plus de précisions sur ces sommes et j'avais une autre question, et quel poste va être impacté afin de maintenir le budget à l'équilibre »

Monsieur Karim MESSAÏ :

« En fait il y a ce que j'expliquais dans la délibération il y a un poste qui s'appelle dépenses imprévues qui est fait pour ça en fait, et donc qui est impacté pour retrouver cet équilibre comptable qui est nécessaire à toutes les écritures, qu'elles soient comptabilité publique ou comptabilité privée, donc y-a un poste spécifique qui est donc le poste qui s'appelle dépenses imprévues et son impact il est de 174 638€ »

Madame Claire RYCKBOSCH :

« Et alors on peut savoir ce qu'il reste sur ce poste puisque, il va encore y avoir d'autres, il reste combien sur ce poste »

Monsieur Karim MESSAÏ :

« Alors je n'ai pas la liste, le détail précis de tout ce qui reste sur les nombreux comptes et les nombreux chapitres donc j'aurais aimé vous répondre mais c'est le genre de questions »

Madame Claire RYCKBOSCH :

« Non mais c'est parce que vous me parlez d'un poste de dépenses imprévues donc c'est difficile de, cette cagnotte »

Monsieur Karim MESSAÏ :

« Il n'y a pas de cagnotte en comptabilité publique, y a des comptes publics, voilà

Madame Claire RYCKBOSCH :

« Non mais je parle de réserve »

Monsieur Karim MESSAÏ :

« Et donc visiblement, Monsieur le DGS me dit qu'il reste 125 000€ sur ce chapitre précis qui s'appelle dépenses imprévues »

Madame Claire RYCKBOSCH :

« Il ne reste donc plus que 125 000€ sur ce compte »

Monsieur Karim MESSAÏ :

« C'est ça pour les trois derniers mois de l'année »

Madame Claire RYCKBOSCH :

« Les trois derniers mois de l'année, d'accord, très bien »

Monsieur le Maire :

« Je peux apporter une précision, en fait je me souviens que lors du débat, Monsieur COLOMBO, s'inquiétait d'avoir des dépenses imprévues, dont l'utilisation ne serait pas présentée de manière transparente. Donc là on voit que les dépenses imprévues elles sont bien utilisées et présentées de manière transparentes. Je sais qu'il y avait aussi un deuxième échange sur le fait que finalement l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires allait être très faible, qu'on se demandait pourquoi on prévoyait un certain nombre de ressources pour équilibrer le budget, mais on voit ici, que l'augmentation en année pleine, du point d'indice des fonctionnaires sera de plus de 250 000€ par an, donc cela va être quelque chose pour le budget 2023 en tout cas va être très élevé, puisque là, ça s'applique seulement depuis la mi-année, depuis le mois de juillet, mais qu'on a déjà un impact important sur ce budget là, sur le budget 2022 déjà. Voilà s'il n'y a pas d'autres questions, si Monsieur COLOMBO »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui merci Monsieur le Maire, il me semblait que dans le budget au mois de mars, nous avions déjà inclus une prévision de l'augmentation de l'indice, 4,6 millions »

Monsieur le Maire :

« Je ne pouvais pas savoir, Monsieur COLOMBO, on ne savait pas précisément combien allait être l'augmentation du point d'indice »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Il se disait déjà 3% à peu près »

Monsieur le Maire :

« Mais c'est bien pour ça qu'on avait mis des choses en dépenses imprévues, on avait mis justement une réserve, ce que je ne pouvais pas prévoir non plus c'était l'augmentation exponentielle de l'inflation, aujourd'hui, on a un certain nombre de fournisseurs qui nous indiquent des augmentations de prix, donc moi ce que je crains fort c'est qu'effectivement à la fin de l'année de toute façon on aura certainement une deuxième décision modificative parce qu'encore une fois le budget n'est qu'une prévision, donc plus on s'approche de la fin de l'année, plus un certain nombre de réalisations font qu'on a des ajustements à faire, et on verra bien à la fin de l'année mais ça risque d'être compliqué pour le budget, je ne sais pas si cette réserve aura été suffisante, mais je ne pouvais pas, je sais qu'il y a eu des prévisions faites par certains autour de cette table,

autour de 0,2% je crois sur l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Ce n'était pas notre prévision et on voit aujourd'hui qu'elle est à 3,5%, donc c'est toujours difficile de faire des prévisions, je vous l'accorde »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Autre question, ça a été pris en compte, donc c'est rétroactif à partir de juillet, donc puisque c'est à partir de juillet donc la décision ça englobe tout le reste de l'année jusqu'à décembre, on n'aura pas de décisions modificatives au mois de décembre pour pouvoir payer les salaires de décembre »

Monsieur le Maire :

« C'est difficile à dire mais à priori non, à priori non voilà, on aura peut-être une décision modificative sur d'autres postes comme je vous le disais sur des choses qui ont pu être dépensées de manière différente, je vous dis les augmentations que l'ont subies et l'inflation que chaque citoyen subit, la commune aussi les subit, donc il se peut qu'on ait des ajustements à faire »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, je parlais des agents, je ne parlais pas de »

Monsieur le Maire :

« On essaie de faire des prévisions au mieux, je ne peux pas vous dire s'il y aura des remplacements importants ou des choses comme ça, pour l'instant ce n'est pas le cas Monsieur ? très bien, y-a-t-il d'autres questions sur cette délibération, je vous propose de passer au vote, donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Donc ça doit faire 8 Qui est pour ? Donc 21, je vous remercie, la délibération est adoptée, non pardon on doit être 20 puisqu'on a une absente donc 20 pour, merci. Alors, délibération suivante, Monsieur MESSAI toujours »

Délibération n° 2022 / 70 - Délibération relative l'adoption d'un protocole transactionnel avec la société DALKIA dans le cadre de l'exécution du marché 2017-005

Monsieur Karim MESSAI :

« Merci Monsieur le Maire Délibération 70 concernant l'adoption du protocole transactionnel avec la société Dalkia. C'est un long épisode ce marché, avec cette société spécifique il y a déjà eu quatre avenants qui sont déjà venus modifier nos relations contractuelles avec cette société et aujourd'hui, il est demandé au conseil d'approuver le présent protocole de transaction justement. Ce protocole, qui n'a pour objet de permettre à la commune de procéder au mandatement des factures émises par Dalkia, Dalkia qui a eu énormément de difficultés à émettre ses factures, à tel point qu'en a émises aucunes jusqu'à présent et aujourd'hui il s'agit de pouvoir les payer. Donc de manière plus précise le protocole il vient définir les modalités de règlement et de régularisation sur différents postes du marché, poste P1, P2, P3, je ne rentre pas spécifiquement sur ces postes précis, vous les avez dans le détail de la délibération. Il y a un second protocole aussi qui sera rédigé à l'échéance du marché, en vue de définir les décomptes finaux et la facturation globale du P1 à travers une offre variante qui précise, elle, des prix unitaires c'est un peu technique, mais il s'agit de fermer ce dossier, des difficultés d'envois de factures de Dalkia dues à des imprécisions dans le marché initial de 2017. Le second protocole viendra également entériner la fin des relations contractuelles liant Dalkia et la commune dans le cadre du marché de 2017. Pour l'ensemble des postes le premier protocole vise un montant de 441 923,73€ très exactement que la ville devra régler à la

société Dalkia. Nous vous proposons d'adopter le règlement, pardon 70 donc, nous vous proposons d'une part donc, d'approuver le projet de protocole transactionnel qui est joint. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent et de charger Monsieur le Maire de prendre donc toutes les décisions nécessaires à l'exécution de cette présente délibération, Monsieur le Maire »

Monsieur le Maire :

« Oui, merci Monsieur MESSAÏ y-a-t-il des questions, Monsieur COLOMBO »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Merci Monsieur le Maire, c'est un long feuilleton qui date depuis très longtemps. Est-ce que la société Sage Service Energie, qui était quand même missionnée à l'époque pour faire une assistance à maîtrise d'ouvrage, a été mise en cause quand même par la commune par rapport à sa déficience, parce que ça nous a apporté quand même beaucoup de torts puisqu'il y a quand même des choses qui sont apparues, qui n'avaient pas été vues par cette société-là de conseil, qui vont nous coûter cher, donc, est-ce que la commune a décidé de la mettre en cause ou pas cette société »

Monsieur le Maire :

« Non, pas pour le moment, je ne suis pas sûr qu'on arrive à mettre en cause la société, c'est-à-dire qu'il faudrait nous aussi prendre un avocat, investir de l'argent pour essayer d'aller récupérer quelque chose et pour prouver que cette société n'aurait pas fait correctement son travail. Je pense que c'est compliqué, aujourd'hui, on a d'autres sujets, je pense plus importants, plus difficiles en tout cas à traiter donc, et mobiliser les forces de la commune sur ces sujets-là, me semblait plus nécessaire à ce moment-là »

Monsieur Karim MESSAÏ :

« Si vous permettez, Il s'agissait également de problème de facturation lié au logiciel de Dalkia. Donc ça, cette société, on peut dire ce qu'on veut de cette maîtrise d'ouvrage, on n'aime, on n'aime pas ce qu'elle a produit. Au demeurant, la responsabilité quand même d'émettre des titres de paiement revient à Dalkia, et Dalkia était dans l'impossibilité d'émettre ces titres de paiement, c'est quand même hallucinant pour une société de cette dimension-là, qui appartient au groupe qu'on connaît, qui ne sait pas émettre un titre de paiement, qui ne sait pas émettre une facture sur un marché qu'elle a gagné. Ça l'AMO qu'elle est fait du bon travail ou qu'elle en ait fait du mauvais, nous ne sommes pas responsables de ça »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Je suis d'accord, je ne parle pas de la totalité forcément de la somme, mais il y a quand même plusieurs étapes dans le problème, il y a plusieurs problèmes dans un, la facturation qui n'a pas été faite, nous qui avons pas vu que la facturation n'était pas faite, et le problème de taxe, qui n'avait pas été prévu par la société SAGE. Donc voilà y a plusieurs problèmes dans un problème et il y en a pour quand même 442 000 € au moment où on est en train de réfléchir à faire des économies, je pense qu'il n'y a pas de petites économies, mais je ne parle pas des 442 000 €, effectivement »

Monsieur le Maire :

« Voilà la somme, aujourd'hui on ne sait pas dire si on aurait payé plus ou payé moins, etcetera, il y a eu ces difficultés qui sont des difficultés administratives de gestion sur lesquelles nous avons provisionné depuis deux ans les sommes dont il y aura plus, on a été obligé de faire du rattrapage, ça c'est vrai par rapport à l'historique. Mais depuis deux ans que nous sommes aux commandes de la commune, nous avons provisionné correctement sur le budget, donc là il y a pas de difficultés sur le budget. Donc il n'y a

pas de souci financier. Donc je vous dis aller se lancer dans une bataille contre l'entreprise pour aller essayer de récupérer peut-être quelques euros et je ne sais pas exactement quelle serait la somme à récupérer, aujourd'hui ça ne me semble pas intéressant. Y-a-t-il d'autres questions, oui Monsieur MESSAÏ »

Monsieur Karim MESSAÏ :

« Juste en complément aujourd'hui il s'agit du premier protocole et il y aura comme je le disais dans la délibération, il y aura un second protocole pour les décomptes finaux. Aujourd'hui, on a enfin réussi à traiter ce sujet après quatre avenants, je vous le disais dont le dernier avenant qu'on a passé tout au début de notre mandat, il y a eu trois avenants avant cela. Et le second protocole enfin, ce n'est pas fini avec Dalkia, le marché va échoir dans quelques temps, mais pour l'instant, il y aura un second protocole pour les décomptes finaux. Aujourd'hui, on réussit enfin à faire payer Dalkia et à la fin de son marché, il y aura un décompte final qui relèvera les compteurs comme on dit classiquement »

Monsieur le Maire :

« Y-a-t-il d'autres questions sur ce protocole, sur cette délibération ? Non, je n'en vois pas, écoutez, je vous propose de passer au vote. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne, non plus donc à l'unanimité la délibération est adoptée. Je vous en remercie, délibération 71, Monsieur MESSAÏ »

Délibération n° 2022 - 71 - Délibération relative à l'adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur Karim MESSAÏ :

« Merci Monsieur le Maire, la délibération 71, beaucoup moins technique, il est proposé au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres. La commission d'appel d'offres, je le rappelle, a pour objet de définir et d'organiser le fonctionnement de cette instance sur la base des règles en vigueur. Mais également de permettre un fonctionnement souple de cette commission, en allégeant la règle de remplacement des membres titulaires et des membres suppléants. Le but, c'est évidemment d'avoir un quorum très facilement. D'une manière concrète ce règlement prévoit donc à un membre titulaire absent qui puisse être remplacé et indifféremment par n'importe quel autre suppléant, bien évidemment gardant le principe de pluralisme de la représentation au sein de cette instance, c'est à dire qu'en langage très clair avant enfin, jusqu'à présent, chaque titulaire avait face à lui un seul et unique suppléant et demain si le titulaire venait à être absent, il pourra être remplacé par l'ensemble des suppléants d'un même groupe. Évidemment, le but, c'est de garder ce même équilibre et puis d'avoir beaucoup plus de souplesse lorsqu'on convoque une CAO »

Monsieur le Maire :

« Merci y-a-t-il des questions, Monsieur COLOMBO »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Une petite remarque, vous avez assoupli effectivement le règlement intérieur mais pas jusqu'à inclure les représentants de tous les groupes de l'opposition, donc on n'est toujours pas dedans »

Monsieur le Maire :

« En effet, mais c'est un peu la règle de la représentation et le résultat des élections et du vote donc des électeurs qui ont donné ces résultats-là »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Je rappelle quand même que la loi a assoupli justement le règlement et qu'on peut établir un règlement beaucoup plus souple et qu'on peut admettre les règles un petit peu plus souples et donc ça veut dire que tous les groupes ne sont pas représentés, donc ça veut dire que je ne représente et avec mon groupe, aucun électeur »

Monsieur le Maire :

« Non, ce n'est pas exactement ça Monsieur COLOMBO, c'est une question de proportionnalité puisqu'il y a un seul membre, semble-t-il de de l'opposition représenté par Ensemble pour Artigues, merci parce qu'il y a eu un changement de nom, voilà donc ça veut dire qu'il faudra augmenter le nombre pour rendre proportionnel chez Monsieur, donc le groupe de Monsieur DAUVILLIER donc ça aurait été un peu compliqué. Je vous propose donc, alors y-a-t-il d'autres questions ? Sur ce point-là, non mais écoutez, je vous propose de passer au vote, donc qui est contre ? Personne, qui s'abstient ? Donc deux voix, et donc qui est pour ? je vous demande de lever la main, ça fait vingt plus six, vingt-six. Je vous remercie donc la délibération est adoptée, et dans la foulée Monsieur MESSAÏ, la délibération 72 »

Délibération n° 2022 - 72 - Commission d'Appel d'Offres – Remplacement d'un membre démissionnaire

Monsieur Karim MESSAÏ :

« Merci Monsieur le Maire, cette délibération donc, concerne le remplacement d'un membre démissionnaire, avant de rentrer plus dans le détail de cette courte délibération, je précise qu'à l'alinéa 7, il y a une petite coquille et il ne faut pas lire afin de pouvoir au remplacement de Monsieur BERNADET, mais afin de pourvoir au remplacement, donc je m'excuse pour cette coquille. Je rentre maintenant dans le détail de cette courte délibération, Monsieur BERNADET est démissionnaire du groupe majoritaire parce qu'il a dû déménager pour convenance personnelle dans un autre département, il s'agit aujourd'hui donc de proposer au Conseil d'élire Marie-José MALLADA au sein de la liste du groupe majoritaire pour siéger à la CAO »

Monsieur le Maire :

« Bien, donc il s'agit donc d'une élection, donc je vous propose de passer au vote pour l'élection donc de Madame Marie-José MALLADA donc ici présente. Donc je passe au vote donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Donc deux Qui est pour ? Je vous demande de lever la main donc ça fait vingt-six, donc écoutez merci, donc Marie, Madame Marie-José MALLADA est donc élue et le conseil municipal prend acte de la nouvelle composition telle que décrite dans la délibération, je vous en remercie. Je passe à la délibération suivante, donc c'est Madame WINTER, je vous passe la parole, délibération 73 »

Délibération n° 2022 - 73 - Avenant 1 à la délégation de service public relative à l'exploitation, gestion, et entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance, crèche les Rêves Bleus

Madame Claire WINTER :

« Merci Monsieur le Maire, donc là délibération 2022-73, c'est l'avenant 1 à la délégation de service public relative à l'exploitation gestion entretien de l'établissement multi- accueil de la petite enfance, crèche Les rêves bleus. Donc ce présent avenant a pour objet de modifier les conditions de facturation de la participation ville, prévu à l'article 27 du contrat en prévoyant une facture trimestrielle à termes échus, en lieu et place d'une facturation annuelle. Donc le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la modification des conditions de facturation de la participation de la ville, en facturation trimestrielle en termes échus, d'accepter les termes de l'avenant numéro 1 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 1 et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération »

Monsieur le Maire :

« Merci y-a-t-il des questions, Monsieur COLOMBO »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui merci Monsieur le Maire, c'est une délibération de DSP que nous avons passée au mois de mars, avec un appel d'offres avec un dossier d'appel d'offres avec des conditions d'appel d'offres, le contrat était déjà établi, il savait à quoi il se présentait et six mois plus tard, on nous demande déjà de changer la facturation, passer d'annuel à trimestriel. Donc j'aimerais savoir déjà pour quelle raison cette société a décidé de faire cette demande-là, est-ce qu'il y a des problèmes de trésorerie qui se présente dans cette société, en tout cas dans la structure People & baby Artigues, pour qu'il puisse, au bout de six mois de DSP seulement, demander un avenant de changement de paiement de facturation »

Madame Claire WINTER :

« Oui, vous m'aviez effectivement posé cette question lors de la commission, donc c'est une demande simple de People & baby qui souhaite avoir un étalement au niveau des factures. Nous cela nous pose aucun problème, voilà donc on accepte sans souci cet étalement trimestriel à terme échu et avec une présentation de facture également »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, heureusement qu'ils présentent la facture »

Madame Claire WINTER :

« Oui mais je précise »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui heureusement c'est bien, mais passer, c'est pas une demande anodine, Ils se sont pas dit tiens on va changer, on va demander à la facturation en trimestre échu plutôt qu'en année échue et au bout de six mois, il y a quand même forcément quelque chose qui les a motivé pour faire cette demande et ça nous inquiète, on est inquiet là-dessus parce que les conditions, ils les connaissaient et ça fait quand même un changement pour la commune parce que c'est de l'argent qu'on va sortir tous les trimestres, de le sortir une fois par an, c'est pas tout à fait pareil, quand il est dans la poche il travaille un peu plus que quand il est déjà donné tous les trimestres »

Monsieur le Maire :

« Y-a-t-il d'autres questions, non, pas d'autres remarques, bien écoutez, je vous propose de passer au vote. Donc qui est contre ? deux voix qui s'abstient ? Personne donc, qui

est pour vingt-six, donc je vous remercie. Délibération suivante, la délibération 74, Monsieur NAUD »

Délibération n° 2022 - 74 - Délibération relative à la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Gironde

Monsieur Bertrand NAUD :

« Oui merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Donc cette délibération est relative à la procédure d'élaboration de la CTG avec la CAF de la Gironde. Alors d'abord, qu'est-ce que la CTG, la Convention Territoriale Globale est une convention signée entre le maire d'Artigues et la CAF de la Gironde. La CTG se substitue depuis la fin du mois de décembre 2021 au contrat enfance jeunesse. Alors rapidement, le contexte de temporalité de cette délibération en trois étapes. La première étape, 2020-2022, le constat sociologique, un cabinet de sociologue a posé un diagnostic sociologique sur notre ville en fléchant cinq cibles sociales à investir, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'adulte citoyen responsable de la parentalité et les seniors. Alors, les actions de la CTG seront orientées vers la parentalité en priorité et de façon transversale dans les champs suivants, dans le champ de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse du logement, du handicap, de l'animation de la vie sociale, de l'accès au droit des familles, de l'inclusion numérique. Alors une remarque par rapport au droit des familles, sur le droit des familles mais aussi de leur devoir nous souhaiterions que l'enfant, ne soit plus considéré comme un enfant roi, mais ni même comme une marchandise, mais comme une personne que l'on éduque. Une deuxième remarque, nous souhaiterions que les services municipaux ne soient plus considérés comme des libres-services mais comme des lieux et des temps d'éducation pour assurer la continuité éducative entre la famille et la mairie. La deuxième étape, décembre 2022, mise en place d'un plan d'action validé par la CAF, ce plan d'action sera co-construit mais déjà en construction par les services de la mairie, pour répondre au conseil de la CAF qui souhaitent rendre plus lisible les financements publics qui sont octroyés aux actions menées par notre commune. Ce plan d'action sera présenté à la fin de l'année 2022 au directoire de la CAF, pour validation et signature. Une autre remarque, ce plan d'action qui est en construction par les services de la mairie repose sur les deux piliers de notre politique communale, à savoir le développement durable, et l'écologie et la solidarité. Une troisième étape, 2023-2027, après validation par la CAF, poursuite de la construction du plan d'action par les services municipaux. Une petite remarque pour la méthode, il s'agit et il s'agira de partir d'une analyse partagée de l'existence simple pour définir des attendus simples, dans chaque cible sociale, qui ont été identifiées par le constat des sociologues. Madame LACOMBE, coordonnatrice CAF dans notre commune, pilote cette démarche avec les services de la mairie, la CAF et les élus responsables de la petite enfance, Madame WINTER, et les élus responsables de l'enfance et de la jeunesse, moi-même, Monsieur le Maire. Il est demandé, enfin, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur cette démarche de conventionnement et de signature d'une CTG entre Monsieur le Maire et la CAF. Monsieur le Maire, à vous »

Monsieur le Maire :

« Merci de cette présentation détaillée, Monsieur NAUD, Y-a-t-il des questions, pardon Monsieur COLOMBO »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, merci Monsieur le Maire, lors de la commission, nous avons demandé à ce qu'on nous transmette le diagnostic des sociologues puisque c'est celui qui a servi de base de départ au travail pour faire le CTG et on ne l'a pas reçu, donc on trouve ça dommageable, Monsieur NAUD »

Monsieur Bertrand NAUD :

« Oui, ça a été dit en commission »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Cela a été demandé en commission »

Monsieur Bertrand NAUD :

« Oui, ça a été demandé en commission, bon, je me permets quand même malgré tout une remarque, je l'ai retrouvé suite à votre questionnement, le samedi 11 juin 2022 a eu lieu une restitution à la population, ça n'explique pas tout, parce que vous n'avez pas les documents d'appui qui vont vous permettre... mais le 11 juin 2022, il y a eu une restitution à la population par le groupe de sociologues, qui globalement ont résumé ce que je viens de vous dire en quelques lignes »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Effectivement ça répond pas du tout à ma question. Vous avez raison, moi je vous ai demandé des documents de travail, le diagnostic. Alors effectivement, le rendu des sociologues à la population le 11 juin 2022 effectivement c'est une chose, mais là c'est enfin, n'y a rien de secret dans ce compte rendu, je suppose, c'est un rapport de sociologues qui parle de la commune et de de la population artiguaise, donc je ne comprends pas pourquoi on ne le transmet pas »

Monsieur le Maire :

« Ce qui est demandé aujourd'hui dans cette délibération, Monsieur COLOMBO, en fait, c'est d'approuver un principe de conventionnement »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, mais je vais vous expliquer pourquoi, parce que le principe de conventionnement il pose aucun problème. Un conventionnement avec le CTG pour faire avec la CAF n'y a pas de souci, sauf que vous avez développé, vous avez, Monsieur NAUD a bien expliqué le déroulé, le choix politique qui est fait, d'ailleurs, ça serait bien qu'une fois que ça serait avancé, qu'on nous le présente aussi pour savoir le contenu. Mais ça a servi de base, le diagnostic a servi de base à cette élaboration on n'a pas participé, on n'y participe pas, c'est une chose, mais le diagnostic, on aimerait en être destinataire pour voir ce qu'il y a dedans, c'est très intéressant de savoir ce qu'il a été fait comme diagnostic sur la commune, sur la population artiguaise »

Monsieur Bertrand NAUD :

« Monsieur COLOMBO, je pense, comme je l'ai dit à la commission donc nous sommes en train de travailler dessus, les élus, les services municipaux, c'est un très beau projet d'ailleurs, je le dis au passage, c'est un très très beau projet, complexe, intéressant, mais éventuellement, après moi c'est la question que je pose à Monsieur le Maire, est ce que on peut demander au groupe d'opposition de se joindre à nous pour travailler sur les contenus, parce qu'on travaille déjà sur les contenus, sur ce projet il y a eu 23 actions qui ont été définies, y a des axes de développement qui ont été choisis. Les axes de développement ont été choisis politiquement en conseil d'adjoint. Donc après, c'est vrai que nous, on construit ce projet d'action sur notre programme politique. Alors après ça n'exclut pas que vous puissiez vous joindre à nous, mais on est en train de construire des actions qui concernent notre projet politique »

Monsieur le Maire :

« Absolument, mais c'est déjà le cas en fait, les groupes d'opposition donc, sont conviés aux commissions municipales et c'est bien tout l'objet des commissions municipales que de débattre et d'échanger sur les propositions qui sont faites, alors bien sûr, vous ne pouvez pas, vous ne travaillez pas aussi souvent bien sûr, mais c'est la règle démocratique, c'est l'équipe municipale en place qui travaille avec les services et qui présente des travaux d'avancement et ces travaux sont débattus en commission donc s'il vous manque des éléments en commission, ça peut être présenté, après, voilà l'objet aussi des commissions, c'est qu'une synthèse soit faite par l'adjoint en charge et qu'il y ait des débats qui puissent être fait sans que vous ayez besoin d'avoir absolument tout le détail de tous les documents, de même que les élus ici, n'ont pas forcément besoin d'avoir le détail de tous les documents de travail de chacun des personnels municipaux et de tous les rapports et souvent, on nous fait des synthèses et on travaille en confiance avec ces synthèses. J'ai une question de Monsieur, non, je pense que Monsieur CHOLLET avait levé la main, semble-t-il juste avant ? je vous la redonne après Monsieur COLOMBO y a pas de souci »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Merci Monsieur le Maire, c'est sur le même sujet, enfin je rejoins les propos de Monsieur NAUD, on aimerait bien effectivement à l'instar de ce que vient de dire Monsieur Colombo, parce qu'on parle de plan éducatif entre des familles et la mairie. Donc plan éducatif, moi le mot éducatif me fait mal, enfin je le comprends pas, et après j'ai noté une chose qui m'interpelle également, on parle de cible sociale identifiée, donc c'est à dire que sociologiquement parlant, bon c'est un terme moi qui me dérange également, donc au-delà de tout ça, au-delà de ces incompréhensions qui sont les miennes, j'aimerais bien effectivement, à l'instar de ce que demande Monsieur COLOMBO, qu'on ait au moins une espèce de synthèse des éléments d'information qui nous permettent d'apprécier ou non, votre politique, en la matière, voilà juste avoir des points de repère »

Monsieur le Maire :

« Oui le travail n'est pas fini, c'est ce que vous dit Monsieur NAUD donc voilà, il y aura une restitution qui sera faite, moi j'ai aucune difficulté avec ça, elle a déjà été faite en partie au niveau des citoyens et de manière publique donc vous pouviez aussi y assister, mais s'ils doivent faire donc je propose à Monsieur NAUD, lors d'une prochaine commission autour de ce sujet, parce qu'il y en aura d'autres, bien sûr, des éléments vous soient présentés. Monsieur COLOMBO »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui merci Monsieur le Maire, en fait il ne faut pas se méprendre ma demande elle est louable et j'entends votre proposition Monsieur NAUD, et je l'accepte de participer. La demande ce n'était pas vraiment de participer à l'élaboration, je comprends qu'il y a une majorité et une opposition et chacun son rôle mais c'était déjà d'avoir l'étude sociologique qui a été faite sur la commune, pour ce travail-là, comme pour un autre, elle peut servir à l'avenir et il nous intéresse et je ne comprends pas pourquoi on ne veut pas nous la communiquer. Mis à part ça après, on ne demande pas à participer forcément, mais après si vous voulez qu'on participe, on participera volontiers on est toujours force de proposition. Et la commission, Monsieur le Maire, le problème des commissions, c'est que quand on vient aux commissions, on nous présente quelque chose déjà de fait, il n'y a pas de débat, le débat, il est sur quelque chose qui est déjà fait, c'est ça la différence »

Monsieur le Maire :

« Je ne suis pas d'accord avec vous, je pense que dans les commissions, il y a quand même moyen de discuter, c'était le cas d'ailleurs, lors de la dernière commission. Monsieur NAUD, je vous redonne la parole »

Monsieur Bertrand NAUD :

« Moi je reviens sur la remarque de Monsieur CHOLLET sur les cibles sociales, sémantiquement, ça vous interpellé les cibles sociales. Oui, c'est ce qui vous interpelle, bon, je pense que c'est des parcours qui nous ont été fléchés par le diagnostic sociologique, c'est cinq cibles, enfin c'est cinq si vous préférez, on va dire axes sociologiques plutôt que cibles sociales, mais nous travaillons là-dessus, c'est ce qui se fait dans la petite enfance, déjà, Madame WINTER travaille dessus, je vois avec les services de l'éducation, on travaille dessus si vous voulez bon, on est déjà sur un projet de vingt-trois actions qui ont été mises en place, on a des réunions avec le groupe de sociologues qui nous a plus ou moins fléché une architecture d'action on est en train de travailler là-dessus.

Monsieur le Maire :

« Et donc tout ça sera présenté effectivement »

Monsieur Bertrand NAUD :

« Je pense qu'on va avoir des comptes à vous rendre dans des séances de conseil municipal, les conseils municipaux à venir, on vous rendra des comptes sur les travaux qui seront faits et comment ils ont été construits »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur NAUD, je propose qu'on avance dans le conseil municipal et donc je rappelle que cette délibération ici c'est bien d'approuver le principe de conventionnement, donc la CAF nous verse des sommes importantes dont nous avons besoin pour les finances communales et pour mettre en œuvre donc cette politique liée à la convention territoriale globale, voilà donc je vous propose qu'on passe au vote maintenant que les débats ont eu lieu sur cette délibération. Donc nous passons au vote donc qui est contre au conventionnement ? Personne, Qui s'abstient ? Personne donc à l'unanimité la délibération est adoptée et je vous en remercie. Alors, délibération suivante, c'est Monsieur LUREAUD, la 75 »

Délibération n° 2022 - 75 - Cession de parcelles communales AX 95 et AX 42 sises rue Blaise Pascal – aménagement piste cyclable Boulevard des Oiseaux/Avenue de Virecourt (connexion rue Blaise Pascal)

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Alors délibération simple qui vient à la suite d'une délibération qu'on avait déjà votée au mois de juin, c'est simplement la mise en conformité des liaisons douces, donc piétons et vélos dans l'intérieur d'Artigues, celle-ci a pour objet la liaison entre le boulevard des oiseaux, qui se termine en cul-de-sac pour les voitures, mais qui se poursuit pour les piétons et pour les vélos jusqu'à la rue Blaise Pascal, la rue Blaise Pascal, c'est la rue qui arrive presque en face de Total à la sortie 25 pour ceux qui la connaissent pas. Cette liaison permettra de lier la partie Centre-ville en liaison douce jusqu'à cette zone et de traverser après du côté Blancherie et du côté Feydeau dans le plan d'aménagement qui est aujourd'hui prévu, toute cette zone tout ça en liaison douce, donc de manière assez sympathique. La présente délibération a pour objet de céder deux petites parcelles de

terrain qui appartiennent aujourd'hui à la commune pour une surface globale d'un peu moins de 370 m², de les céder à Bordeaux Métropole qui va réaliser cet aménagement et l'entretenir dans les temps. La cession se fait bien entendu à titre gratuit, pour autant, les frais liés à cette cession, qu'ils soient de notaire, de cadastre ou d'implantation, sont évidemment à la charge du preneur, c'est à dire de Bordeaux métropole, donc ça ne coûte rien à Artigues, et ça permet d'avoir cette liaison douce qui sera terminée et entretenue par BM. Voilà donc l'objet de la délibération est d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette vente quand le moment viendra »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur LUREAUD Y-a-t-il des questions, non pas de questions, écoutez, nous passons au vote donc qui est contre ? Personne qui s'abstient ? Non plus à l'unanimité, la délibération est adoptée, je vous en remercie. Pardon »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Juste une précision, évidemment, c'est cession Monsieur DAUVILLIER parce que sinon il n'y a pas l'entretien de la part de Bordeaux Métropole derrière pour avoir cet entretien sur le long terme, il faut le céder, là encore, on vient à la discussion de tout à l'heure, c'est un deal intéressant pour tout le monde »

Délibération n°2022 - 76 - Attribution aux agents municipaux d'une prime liée aux déplacements en vélo ou covoiturage pour les trajets « Domicile – Travail »

Monsieur le Maire :

« Alors nous passons à la délibération 76 que je vais vous présenter, donc il s'agit de reconduire l'attribution donc aux agents municipaux d'une prime liée au déplacement en vélo ou covoiturage pour les trajets domicile-travail. Donc l'idée étant bien sûr d'inciter au maximum les agents, les citoyens à se déplacer avec des modes doux, donc qui limitent à la fois les encombrements de circulation et puis qui ont intérêt quand même sur la réduction des gaz à effet de serre donc un sujet qui est largement d'actualité, qui sera encore dans les années à venir évidemment, donc c'est un montant forfaitaire de 200€ versé en une fois, avez-vous des questions, Monsieur DAUVILLIER »

Monsieur Claude DAUVILLIER :

« Oui, bonsoir, est-ce qu'on a un pourcentage entre le covoiturage et les vélos »

Monsieur le Maire :

« Vous voulez dire, réalisé actuellement »

Monsieur Claude DAUVILLIER :

« Oui »

Monsieur le Maire :

« Je n'ai pas ces chiffres, non, je n'ai pas ces chiffres sous la main, mais on pourrait vous les donner, je ne sais pas vous dire effectivement, le nombre d'agents qui viennent en vélo ou en covoiturage, ce que l'on sait vous dire, c'est que voilà y a une déclaration sur l'honneur qui est faite et puis donc les responsables hiérarchiques s'assurent effectivement que les gens réellement viennent en vélo ou en covoiturage, mais je n'ai pas la répartition »

Monsieur Claude DAUVILLIER :

« Ya une liste d'attente sinon pour les agents ou pas »

Monsieur le Maire :

« Une liste d'attente, non, non, tous les agents qui demandent le bénéfice de ce montant forfaitaire qui donnent les éléments de preuves qui sont mentionnés dans la délibération ont droit à cette prime »

Monsieur Claude DAUVILLIER :

« D'accord, actuellement, ils sont emmenés à combien là »

Monsieur le Maire :

« On a une trentaine d'agents, non autant pour moi, une dizaine d'agents »

Monsieur Claude DAUVILLIER :

« Une dizaine, bien »

Monsieur le Maire :

« Bien, s'il n'y a pas d'autres questions je vous propose de passer au vote donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Pas plus, donc la délibération est adoptée. Je vous en remercie à l'unanimité »

Délibération n° 2022 - 77 – Délibération relative à la création d'un comité social territorial commun entre la Collectivité et le CCAS

Monsieur le Maire :

« Donc délibération suivante c'est la délibération n°77, c'est la création d'un comité social territorial qui sera commun entre la collectivité de la ville d'Artigues et le CCA. Donc nous avons déjà délibéré sur la fusion du CT et du CHSCT, maintenant il s'agit simplement de fusionner et de rendre commun puisqu'au CCAS il n'y a que dix agents, avec la commune, donc avec les 140 agents de la commune, donc ce comité social territorial, pour avoir une seule instance pour traiter tous les sujets relatifs aux agents.

Y-a-t-il des questions, c'est purement formel, non, écoutez, je propose de passer au vote donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Pas plus, à l'unanimité la délibération est adoptée, je vous en remercie »

Délibération n° 2022 - 78 - Créations et fermetures de postes - mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire :

« Alors délibérations 78, alors il s'agit donc du tableau, mise à jour du tableau des effectifs avec la création d'un poste, un poste, pardon je me relis, de technicien régisseur, pour la salle de spectacle pour renforcer l'équipe en place, qui en fait d'un seul agent, ce qui est difficile donc d'assurer la continuité de service quand cet agent est en congé ou en maladie et de faire la jonction avec le futur départ à la retraite de l'agent en poste actuellement. Et le deuxième poste concernait donc une correction concernant un poste de brigadier-chef principal, donc il faut que nous modifiions le tableau des effectifs et on

le remettra puisque la nomination ne peut avoir lieu qu'au premier décembre. Y-a-t-il des questions, oui Madame RYCKBOSCH »

Mme Claire RYCKBOSCH :

« Oui, Monsieur le Maire, vous nous demandez de valider ces modifications, bien sûr, y a pas de souci, mais aussi de valider que la dépense en résultant soit prélevée sur le chapitre 12, est ce que cela était prévu dans la délibération 69 dont nous avons parlé tout à l'heure, est-ce que vous l'avez anticipé »

Monsieur le Maire :

« Oui, c'est des choses qui sont intégrées comme toutes les évolutions du tableau des effectifs bien sûr »

Mme Claire RYCKBOSCH :

« Voilà si oui, quel montant cela représente sur les 179 000 € et sinon à combien estimez-vous cette dépense »

Monsieur le Maire :

« Alors est-ce que c'est dans la décision modificative elle-même ou dans le budget général, je saurais vous dire précisément et quel est le montant d'un poste chargé, donc là il s'agit d'un poste supplémentaire, c'est de l'ordre de, je n'ai pas le montant en détail, ah il n'est pas recruté encore donc peut-être que d'ailleurs effectivement »

Mme Claire RYCKBOSCH :

« Donc elle n'est pas prévue dans la délibération 69, elle pourrait l'être »

Monsieur le Maire :

« Oui effectivement pardon autant pour moi, merci Monsieur COMBES, donc le recrutement n'aura peut-être pas lieu au titre de cette année, le temps que l'on fasse paraître ce poste et que l'on recrutait effectivement quelqu'un peut-être que l'embauche ne sera qu'à partir du premier janvier, ou peut-être si jamais on arrivait à avoir l'embauche au premier décembre, il n'y aurait qu'un seul mois de salaire, donc ce serait un montant assez faible, mais il est plus probable à ce stade que l'on ait l'embauche, qu'à partir du premier janvier, le temps de faire ce recrutement effectivement. Bien je vous propose s'il n'y a pas d'autres questions de passer au vote, donc qui est contre ? Personne ? Qui s'abstient ? Pas plus, donc à l'unanimité la délibération est adoptée, je vous remercie. Et je passe la parole à Madame LESBATS pour la 79 »

Délibération n° 2022 - 79 - Modification des grilles de tarifs de la régie municipale Cours Feydeau

Madame Corine LESBATS :

« Merci Monsieur le Maire, cette délibération concerne la modification des grilles de tarifs des cours Feydeau. Vous vous étiez interrogé effectivement avant les vacances, pourquoi on ne votait pas les tarifs, en fait, il y avait une réflexion en cours concernant certains cours de danse qui effectivement ne recueillaient que très, très peu d'adhésions d'adhérents et on a proposé enfin, les services ont proposé à cette enseignante de faire d'autres propositions aux jeunes et aux moins jeunes et donc il y a quelques modifications, enfin, quelques propositions qui sont nouvelles concernant la danse. Alors si vous voulez bien je vais vous présenter uniquement ces modifications, mais au préalable je me

souviens, mais vous allez me dire si je me trompe, qu'on avait décidé qu'on ne mettrait plus conformément au règlement intérieur de la régie municipale cours Feydeau, les tarifs doivent être présentés au conseil municipal tous les ans, cette phrase-là, normalement elle devrait pas être dans cette délibération si je me souviens bien, vous aviez dit que c'était pas nécessaire, lorsqu'il y a pas de modification des tarifs. Donc on ne s'en est pas rendu compte en commission, donc si vous voulez bien on supprimera cette phrase, on est d'accord ? Voilà. Donc les modifications qui ont lieu, c'est la création d'un atelier chant intergénérationnel, donc ça, c'est sur le premier document annexe et ensuite les grosses modifications concernent je vous l'ai dit, la danse, donc l'enseignante va proposer en fait quelque chose d'un peu innovant, c'est à dire proposer à n'importe quel citoyen de pratiquer, on va dire, la danse et l'improvisation, la danse, que ce soit pour des ados ou pour des adultes, les deux lignes du dernier tableau qui vous est proposé dans l'annexe. Pour les ados, c'est une fois par mois, pour les adultes, c'est deux heures, pardon une heure par mois et pour les adultes, deux heures par mois le samedi matin, avec la possibilité de s'inscrire au dernier moment, c'est à dire si quelqu'un veut être sensibilisé à cet art au mois de janvier et bien il peut s'inscrire, il peut s'inscrire pour une séance, pour deux, pour trois pour toutes les séances de l'année, pour tous les mois de l'année, c'est chacun, c'est un peu une proposition à la carte et très souple. Voilà donc il y a deux sortes de propositions, enfin, il y a deux tarifs qui correspondent aux tarifs ados, aux tarifs adultes et la troisième ligne, c'est un tarif qui est spécifique pour les élèves qui sont déjà inscrits en danse, voilà, c'est un supplément qui est à fournir pour ceux qui veulent aussi pratiquer ces séances du samedi matin, une fois par mois. Juste aussi, rajouter ça ce n'est pas dans la délibération mais c'est pour information, qu'il y aura aussi une proposition gratuite sur les petites vacances scolaires pour tous ceux qui le désirent pour faire des ateliers conscience corporelle, c'est surtout pour toujours par cette même enseignante de danse pour apprendre à respirer, à se relaxer, voilà les modifications qui sont proposées »

Monsieur le Maire :

« Merci Madame LESBATS, avez-vous des questions ? Non il n'y a pas de questions, écoutez, je vous propose de passer au vote donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Pas plus, à l'unanimité la délibération est adoptée. Je vous en remercie »

Délibération n° 2022 - 80 - Délibération relative à l'appel à projet BEL AIR

Monsieur le Maire :

« Alors délibération n° 80 donc je vais présenter cette délibération qui consiste à désigner le lauréat de l'appel à projet Bel Air. Donc puisqu'en vue la cession du terrain communal du site de l'ancienne école Bel Air. Donc nous avons délibéré en mars 2022 et donc le conseil municipal avait approuvé le lancement d'un appel à projet en vue de la cession de ce terrain. Donc nous sommes arrivés à une phase avancée du processus puisque donc il y a eu un appel, un avis de publicité qui était paru au bulletin officiel du mois d'avril, avec cette occasion donc huit candidatures avaient été reçues, sur ces huit candidatures, un premier comité d'examen s'était réuni une première fois le 18 mai, il avait retenu donc sur ces huit candidatures, quatre candidatures, ceux qui sont exposés, qui ont été donc admis à participer à la seconde phase. Donc, je les relis, il y avait le candidat qui était le groupement COGEDIM AQUITAINE PAYS BASQUE, le candidat 2 qui était le groupement CDC HABITAT, le candidat 3 qui était le groupement NEXITY AQUITAINE et le candidat 6 qui était le groupement VEALIS, les numéros sont les ordres qui étaient le nombre d'arrivées des candidatures, les huit premières candidatures donc il restait le groupement un, deux, trois et 6. Donc le 06 septembre, le comité d'examen s'est réuni une seconde fois, et donc a sélectionné parmi les quatre offres, sélectionné le lauréat, donc dans la délibération pour garder le maximum de confidentialité jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas décrit, mais nous l'avons annoncé en commission, donc en commission urbanisme de la semaine dernière. Donc je vais vous annoncer le choix du comité d'examen, s'est porté sur le groupement, je vais dire le nom total du groupement et pas

seulement du mandataire, donc c'est VEALIS LEMEROU ARCHITECTE/ POLLEN PAYSAGE/ RECIPROCITE/ L'ATELIER RAISONNE/ 1001 VIES HABITAT c'est l'ensemble du groupement dont le mandataire est VEALIS. Donc il y aura ce terme dans la délibération et donc ce qui est proposé au conseil municipal, effectivement, c'est d'approuver le choix du groupement VEALIS en tant que lauréat de l'appel à projet Bel Air en vue de la cession d'un terrain communal et donc d'autoriser le maire ou à son représentant de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération. Monsieur CHOLLET, vous levez la main, je vous donne la parole »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Merci Monsieur le Maire, on aimerait savoir s'il est possible, s'il vous plaît, de reporter cette libération pour la simple et bonne raison qu'on n'a pas pu y participer et pris ailleurs par nos obligations professionnelles. En fait, moi vous me demandez de voter pour une désignation d'un lauréat sans savoir ce qui a été proposé, donc je suis particulièrement embêté par rapport à ça. Est-ce qu'il est possible de la reporter parce que le temps qu'on en prenne connaissance, moi je n'ai rien contre ce Monsieur, mais je ne le connais pas, je ne sais pas le projet donc voilà »

Monsieur le Maire :

« Alors je pense que je vais vous répondre non, bien sûr, ce que nous avons approuvé, ce que le conseil municipal a approuvé alors certes, il y a une majorité et une opposition, c'est la règle du jeu, je n'ai pas en tête le vote qui avait été approuvé donc lors du mois de mars 2022. Mais nous avons approuvé un lancement d'appel à projet avec la constitution d'un comité d'examen et le comité d'examen avait été défini, donc ce comité d'examen s'est réuni une première fois en toute légalité, régularité sous le contrôle de la commande publique de Bordeaux Métropole, je précise. Il s'est réuni une deuxième fois, nous avons fait donc des sélections et aujourd'hui, nous vous présentons un lauréat, sachant que nous allons discuter avec ce lauréat des conditions de cession, voilà, donc je comprends effectivement que c'est peut-être un peu compliqué pour vous, pour les groupes d'opposition, mais c'est une procédure qui nous est quasiment imposée, sachant qu'on aurait pu prendre une autre procédure qui était celle de traiter de gré à gré, voilà. On a choisi quand même quelque chose d'un peu plus public puisque l'appel, à projet a été rendu public, l'habit de publicité, les critères et cetera. Donc aujourd'hui, ce que l'on demande au conseil municipal d'approuver, j'allais dire, c'est la confiance en un comité d'examen qui s'est réuni avec certes des membres, donc huit membres de ce comité d'examen dont je crois que nous étions quatre adjoints et quatre conseillers municipaux, donc huit conseillers municipaux, huit élus ici présents, donc nous demandons simplement d'approuver ce processus-là, et j'allais dire rien d'autre et bien sûr d'aller vers l'officialisation de quelqu'un avec qui on va pouvoir continuer la discussion, ce qui ne préjuge pas du résultat définitif, puisque nous pourrions aussi décider finalement que si nous n'aboutissons pas sur les conditions de cession avec ce lauréat de ne pas le retenir, de passer sur une procédure, on a aucune obligation d'aller jusqu'au bout, même si l'intention est quand même je ne vous le cache pas d'aller comme je le disais sur des projets intéressants, enfin, un des projets le plus important de la mandature après les trois autres projets que j'exposais tout à l'heure »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« J'entends ce que vous nous dites, Monsieur le Maire, le problème, c'est que vous avez employé à plusieurs reprises nous, nous, mais nous on n'y participe pas, ce qui m'embête, c'est que l'on parle de deux choses, on parle d'un lauréat qui a été sélectionné par votre équipe et c'est effectivement la procédure pour laquelle vous nous demandez de retenir un lauréat sur un projet de cession de terrain appartenant à la commune. Donc c'est doublement compliqué pour nous parce qu'encore une fois, on ne sait pas donc je répète ma demande s'il vous plaît, de reporter le temps que nous soyons informés en amont de ce projet parce que même si effectivement à l'instar du projet du groupe scolaire j'y ai

participé, donc je savais ce qui était prévu, j'ai voté, j'ai participé, j'ai donné mon avis, j'ai retenu là enfin, là vous comprenez mon raisonnement, c'est à dire que quelque part »

Monsieur le Maire :

« J'entends, j'entends votre raisonnement »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Mais pour nous, c'est très compliqué de voter, donc est-ce qu'on ne peut pas attendre la réunion publique à laquelle vous allez présenter ce projet ou est-ce que vous êtes pris par le temps avec Bordeaux métropole qui pousse derrière »

Monsieur le Maire :

« Exactement »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Ah bah voilà, le fond du problème il est là »

Monsieur le Maire :

« Non, ce n'est pas une question de temps, c'est une question de procédure »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Mais si »

Monsieur le Maire :

« Pardon je vous explique Monsieur CHOLLET c'est une question de procédure, donc Bordeaux métropole a souhaité et nous a fortement recommandé de faire approuver par le conseil municipal la désignation du lauréat. Voilà donc aujourd'hui le conseil municipal, nous vous proposons mais vous n'êtes pas obligé, je pourrais comprendre que vous votiez contre ou abstention, je préférerais que vous votiez pour, mais c'est peut-être compliqué pour vous, mais je comprends tout à fait et ensuite sera proposé dans un autre conseil municipal tel que prévu dans la délibération du mois de mars 2022, sera proposé les conditions de cession. Voilà, et donc là, on présentera le projet qui a été retenu. Sachant que vous faites le parallèle avec le concours d'architecture de l'école qui est un autre processus sur lequel moi j'ai eu la plus grande transparence puisque non seulement on a présenté la maquette du projet retenu au final, mais en plus, on a présenté la maquette des trois autres candidats, on avait aucune obligation à le faire donc oui, moi je n'ai rien à cacher, on vous présentera alors là sous réserve parce que la procédure étant différente, autant quand sur le concours d'architecture, nous achetons, j'allais dire les maquettes, c'est à dire que nous payons les maquettes, elles nous appartiennent donc c'est dans le domaine public. Aujourd'hui, je n'ai pas la certitude que les premières esquisses, ce n'est pas la même chose, on n'a pas des maquettes, des choses comme ça, ce n'est pas aussi détaillé que les premiers projets qui nous sont présentés par les autres candidats ne soient pas sous couvert d'une propriété intellectuelle particulière, voilà donc ça, c'est aussi des choses que nous devons vérifier. Donc je ne sais pas s'ils seront à ce moment-là dans le domaine public et à quel moment ils seront peut-être à l'issue puisque, comme je vous le dis, si nous n'arrivons pas à aboutir avec ce lauréat, peut être que nous prendrions le deuxième, ce qui était d'ailleurs le cas dans le concours d'architecture pour l'école, il y a un premier classement, un, deux, trois, quatre ce qui fait que si on n'aboutit pas dans les discussions, négociations avec le premier lauréat, on passe au deuxième »

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Je voulais juste conclure mes propos, simplement, je trouve navrant qu'en tant qu'élus conseillers municipaux, les six que nous sommes, je ne parle pas pour l'autre opposition, je pense que Monsieur COLOMBO va prendre la parole après, mais c'est simplement navrant qu'à l'instar de l'Artiguais, on découvre les projets, vos projets en même temps que tout le monde, moi je trouve ça pas juste, c'est complètement enfin bon, moi ça me déplaît »

Monsieur le Maire :

« Oui, j'entends Monsieur CHOLLET, mais il y a une équipe municipale et une majorité, donc dans cette majorité, nous avançons sur un certain nombre de projets effectivement, d'autres sont soumis à des règlements, donc notamment celui de l'école, c'est une autre procédure à laquelle vous avez participé, certes, vous avez eu la chance de participer, l'autre groupe d'opposition n'a pas eu la chance de participer parce que effectivement, c'était le règlement et la règle démocratique, donc la règle démocratique donne aussi un certain nombre de pouvoir à une équipe municipale de la majorité, voilà, on ne vous a pas consulté non plus sur la halle de marché c'était notre projet, là aussi, c'est notre projet, donc j'estime que l'on a, nous, un mandat donné par les électeurs, de tous les électeurs en tout cas tous ceux qui ont voté pour nous et qu'on fait le maximum pour l'ensemble des Artiguais pour ce projet-là, il y a eu des consultations d'ailleurs déjà qui ont été faites auprès des Artiguais, encore une fois, la plupart des documents sont publics, voilà, Monsieur COLOMBO »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, Monsieur le Maire, écoutez même chose pour notre part, nous demandons le report de cette délibération parce que contrairement à ce que vous pouvez dire effectivement, c'est un appel à projet, ce n'est pas une CAO, mais vous nous demandez de nous prononcer sur quelque chose qu'on ne connaît pas, en fait, vous nous demandez de vous faire confiance alors qu'on ne connaît aucun des projets et on parle pas de confidentialité parce que je vous rappelle quand même que les élus municipaux sont soumis à une clause de confidentialité, donc c'est pas un problème de confidentialité on pourrait très bien quand même consulter ces documents pour savoir quel est le projet que vous avez choisi et que vous nous présentez en délibération parce que là vous nous demandez de voter pour une délibération pour un candidat dont on ne connaît rien de ce candidat, donc excusez-moi, les appels à projets, c'est une chose, mais là c'est compliqué. Donc nous vous demandons de surseoir à cette délibération, de la reporter et qu'on puisse voir avec les juristes de la métropole, ce qu'il en est sur l'appel à projet et la communication des documents, puisque c'est compliqué de croire qu'en France la démocratie permette qu'on puisse voter sur la confiance seulement et sans voir aucun document. Les projets, on ne sait pas du tout ce qu'il en est des projets, même pas un descriptif, rien »

Monsieur le Maire :

« Monsieur COLOMBO, aujourd'hui, il y avait des critères dans l'appel à projet, les équipes ont répondu sur ces critères et nous avons choisi un lauréat qui nous présentera un projet plus détaillé donc, aujourd'hui je ne suis pas en mesure de vous présenter un projet très détaillé, je précise que j'avais proposé en commission, pour les gens qui y étaient de consulter les documents, ça n'a pas été fait. Donc vous n'avez pas pu consulter, vous n'avez pas souhaité, vous aviez une semaine pour consulter les documents, donc Monsieur COLOMBO, vous n'avez pas pu ou pas trouvé le temps de le faire, c'est bien regrettable, mais aujourd'hui je ne vais pas reculer, vous pourrez consulter les documents à partir de demain si vous le voulez, il n'y a pas de difficultés. Aujourd'hui, je ne vais pas, donc je vous le dis, non, je ne vais pas reporter cette délibération parce que vous estimez que vous n'avez pas eu assez de temps. Encore une fois ce sur quoi vous votez, c'est sur le processus, mais vous avez approuvé la délibération, enfin le conseil municipal, pardon, parce que dans le conseil municipal, il n'y a pas que les groupes d'opposition, d'accord, il

y a aussi une majorité qui a été élue avec une vingtaine d'élus, donc qui a aussi leur mot à dire, après, si le reste du conseil municipal me désavoue Monsieur COLOMBO, on verra bien, mais je vais mettre cette délibération au vote et ensuite, si le conseil l'a refuse et bien écoutez, elle sera refusée, mais aujourd'hui, je n'ai aucune raison de reporter cette délibération simplement parce que vous estimez que ce processus ne vous convient pas, puisque même si je vous avais présenté les projets, vous auriez pu contester le candidat que nous avons reçu, effectivement, vous auriez pu dire, sans avoir participé aux présentations, au comité d'examen, vous auriez pu dire, nous préférons un autre projet, ça aurait été effectivement votre choix et vous auriez voté peut être contre de la même manière. Donc aujourd'hui moi je n'ai pas de raison de reporter ces délibérations, et je le redis, le projet plus détaillé, plus avancé, sera présenté avec les conditions de cession »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Je suis désolé, Monsieur le Maire, je ne peux pas vous laisser dire des choses pareilles parce que d'abord, effectivement, je n'ai pas eu le temps peut-être »

Monsieur le Maire :

« Monsieur COLOMBO c'est la dernière intervention s'il vous plaît, je vous laisse intervenir là-dessus et après je vous propose que l'on passe au vote »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« C'est quand même un lieu de débat »

Monsieur le Maire :

« Non mais j'entends bien Monsieur COLOMBO, mais nous avons débattu »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Non mais si vous me coupez la parole à chaque fois que j'interviens, effectivement cela va être compliqué »

Monsieur le Maire :

« Monsieur COLOMBO, n'exagérez pas Monsieur COLOMBO, vous me faites le coup à chaque fois,

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Vous me coupez la parole »

Monsieur le Maire :

« Allez, je vous donne la parole et après je mettrai au vote »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Si vous voulez, en attendant je ne peux pas vous laisser dire, Monsieur le Maire, que j'ai eu une semaine pour venir voir les documents, chose que j'ai téléphoné aujourd'hui pour les consulter et je travaille la semaine, mais attendez Monsieur le Maire, laissez-moi finir n'intervenez pas. Euh ... (silence)

Monsieur le Maire :

« Allez-y Monsieur COLOMBO »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Ya du parasitage, excusez-moi, y a de la friture sur la ligne, excusez-moi donc je disais, vous vous m'avez autorisé à venir les consulter, sauf que, après avoir discuté quand même avec le directeur de cabinet, il était pas question apparemment que je puisse les consulter, parce que légalement on savait pas trop si je pouvais les voir, effectivement et deuxièmement, Monsieur le Maire, deuxièmement, Monsieur le Maire, Monsieur le Maire, Premièrement, la Commission, quand je suis venu à la commission, si les documents ils y étaient lors de la commission, puisque vous dites qu'en commission on travaille et que on peut faire des propositions sauf qu'ils étaient pas consultables lors de la commission et c'est fort regrettable, fort regrettable, c'est à ce moment-là que je vous en ai parlé, Monsieur le Maire. D'accord donc, effectivement, j'ai eu une semaine pour le faire, excusez-moi, j'ai des heures de travail qui font que je travaille en même temps que les heures d'ouverture de la mairie, je n'ai pas pu passer avant aujourd'hui, chose que je n'ai pas pu faire aujourd'hui. Mais là, vous nous présentez quand même quelque chose, c'est un choix de la majorité, y a pas de souci, on respecte le choix de la majorité, il y a une majorité il y a une opposition, sauf qu'on connaît même pas le choix de la majorité, on connaît que le nom, on connaît même pas le projet, donc vous nous demandez de choisir un nom d'un lauréat qui a remporté avec des critères, vos suffrages de votre commission de majorité, on le respecte, mais on aurait aimé connaître ces détails-là pour pouvoir donner notre position, là vous nous demandez de voter sur quelque chose qu'on ne connaît pas »

Monsieur le Maire :

« Oui, alors autant j'entends, je peux entendre tous les arguments. La semaine dernière on provoque une commission, certes, un seul groupe d'opposition est venu, je peux comprendre que vous ayez donc des difficultés, mais aujourd'hui ne me demandez pas de repousser une délibération parce qu'on peut pas citer une commission ou parce que lorsque je vous propose Monsieur COLOMBO de venir voir et de venir consulter les documents, vous nous appelez aujourd'hui à 16h30 pour dire je souhaite consulter les documents, je suis désolé Monsieur COLOMBO, vous avez eu une semaine entière donc je ne suis pas à votre service. Merci, c'est moi qui aie le débat, Monsieur COLOMBO, s'il vous plaît, laissez-moi, laissez-moi terminer, laissez-moi terminer Monsieur COLOMBO »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Ce n'était pas 16h30 »

Monsieur le Maire :

« Donc oui, enfin 16h30, mais vous aurez non, non, vous avez plus d'une semaine pour venir consulter donc c'est de la mauvaise foi de votre part. Voilà donc ensuite le projet encore une fois, je vous le redis, il sera présenté le moment venu, aujourd'hui, nous vous demandons simplement de valider le fait que nous discussions avec un des lauréats et cette procédure-là est tout à fait légale. Et donc maintenant, nous allons donc passer au vote. Non, Monsieur DAUVILLIER, donc c'est la dernière question, après nous passons au vote »

Monsieur Claude DAUVILLIER :

« Très bien, donc s'il n'y a pas de possibilité de reporter cette délibération, notre groupe on ne va pas participer à ce vote, tout simplement »

Monsieur le Maire :

« Très bien »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Même chose pour notre groupe et nous ne participerons pas au vote et nous écrivons au préfet »

Monsieur le Maire :

« Très bien, donc nous passons donc au vote, alors donc nous avons noté s'il vous plaît, pour les refus de vote, pour que ce soit bien clair, donc pouvez-vous lever la main sur le nombre de refus de vote ? Donc on est à huit, donc, qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Personne donc, qui est pour ? Donc nous avons 20 voix pour, je vous remercie la délibération est adoptée »

Délibération n° 2022 / 81 - Délibération relative à l'autorisation de signature d'un avenant à la convention entre la Ville d'Artigues-près-Bordeaux et l'association Musiques de Nuit Diffusion

Monsieur le Maire :

« Nous passons maintenant à délibération 81, Madame LESBATS, pardon »

Madame Corine LESBATS :

« Merci Monsieur le Maire, donc c'est un avenant à la convention entre la ville d'Artigues et l'association Musiques de Nuit, donc c'est en fait une modification qui a, par rapport à une convention qui avait été votée il me semble-t-il au dernier conseil municipal, en fait entre-temps il y a un groupe qui ne peut pas se déplacer et donc le Rocher de Palmer propose une modification et nous sommes obligés de repasser en délibération pour annoncer la modification donc le groupe IGNACIO MARIA GOMEZ est remplacé par DOM LA NENA, et alors on pourrez dire, qu'on avait le temps pour passer la délibération, mais non parce qu'en plus des spectacles, il y a de la médiation et justement, la médiation qui est modifiée suite au changement d'artiste, la médiation a lieu avant le prochain conseil municipal, donc on était obligé de passer la délibération aujourd'hui et on a eu le changement sur la médiation que juste là, on a profité en fait du décalage du conseil municipal pour cela donc voilà »

Monsieur le Maire :

« Merci y-a-t-il des questions, je n'en vois pas, écoutez, je propose de passer au vote donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Non plus à l'unanimité, la délibération est adoptée, je vous en remercie et donc pour la dernière délibération, Madame LESBATS numéro 82 »

Délibération n° 2022 / 82 - Signature de la convention-cadre entre la Commune d'Artigues-près-Bordeaux et Bordeaux Métropole sur la distribution des composteurs

Madame Corine LESBATS :

« Donc, là aussi, une convention avec la métropole concernant notre faculté à distribuer des composteurs. Bon c'est une délibération qui vient un peu tard, les services de la métropole, ont mis un petit peu de temps pour nous envoyer le document, ce qui fait qu'on a déjà commencé à distribuer cette année des composteurs. Bon ce n'est pas bien grave me semble-t-il, donc juste pour dire quand même qu'en lien avec cette distribution des composteurs je vais vous dire quand même la prochaine date qui nous concerne c'est le

15 octobre. Donc, le 15 octobre, un samedi matin, qui est associé aussi avec un autre service de la métropole qui est un service de broyage de déchets verts. Donc juste une petite remarque certains d'entre vous ont peut-être reçu un document papier dans vos boîtes aux lettres en disant qu'il allait y avoir effectivement un broyage, mais c'est Bègles qui est concerné, donc les dates ne sont pas les bonnes. Les services de la métropole se sont trompés de commune dans cette distribution-là, donc nous, c'est bien le 15 octobre, à la fois pour les composteurs et le broyage déchets verts et associés à cela parce que c'est une obligation, nous devons faire aussi de la sensibilisation auprès du public et donc, nous mettons en place, on l'a déjà fait, avec les mêmes, les mêmes partenaires, avec les jardiniers du coteau, ce sont des ateliers pour apprendre à faire du compostage et ça, c'est le 22 octobre. Petite remarque quand même, on a des composteurs bois ou en plastique, mais quand on dit plastique, attention, ce sont les plastiques recyclés, avec mélangés avec du bois composite et c'est fabriqué en local puisque c'est fabriqué à Saint-Jean-d'Illac. Voilà, et on n'a pas le choix. S'il y a plus de bois, ils nous donnent les plastiques recyclés, composites »

Monsieur le Maire :

« Merci Madame LESBATS, y-a-t-il des questions, pas de questions, je vous propose de passer au vote donc qui est contre ? Personne Qui s'abstient ? Pas plus, bien à l'unanimité la délibération est adoptée, je vous remercie donc le Conseil Municipal est terminé, Mesdames, Messieurs, très bonne soirée »

Le Conseil Municipal se termine à 20 heures 33

Le Maire

Alain GARNIER